

REGLEMENT DU JEU

Concours Avengers Marvel JouéClub

« Envoie-nous ton selfie le plus original avec un Avengers »

ARTICLE 1

La Société EPSE JouéClub dont le siège social se situe 26, rue Roger Touton, 33300 BORDEAUX-Nord organise du octobre au 5 décembre 2016 inclus un concours de dessin gratuit « *envoie-nous ton selfie le plus original avec un Avengers »* et fait gagner un séjour 6 jours pour 2 adultes et 2 enfants (-12 ans) à New York d'une valeur de 9000€ comprenant Vol Paris - New-York , Hôtel 4 *ï New York City Pass, visite à pieds sur les traces des Super Héros, visites avec guide francophone Les frais de déplacement seront à la charge du gagnant (période sous conditions).

ARTICLE 2

L'offre du jeu gratuit est véhiculée par une page dédiée consultable dans le catalogue Noël 2016 de JouéClub.

ARTICLE 3

L'opération est réservée aux enfants de 4 à 11 ans résidant en France Métropolitaine, à Monaco, DROM COM, en Andorre et en Belgique, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnel).

Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents

ARTICLE 4

Le gagnant sera averti personnellement, la dotation ne pourra être ni échangée, ni remplacée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les participants doivent faire parvenir à l'adresse mail joueclubconcours@joueclub.fr avant le 5 décembre 2016 un selfie le plus original possible avec un Avengers

Dans l'envoi devra figurer leurs nom, prénom, date de naissance et de leur coordonnées complètes ainsi que le nom de leur magasin JouéClub habituel et l'autorisation parentale. Il n'est admis qu'une seule participation par foyer.

ARTICLE 6

Tout mail ne comportant pas les renseignements ci-dessus désignés ou incomplet sera écarté et déclaré nul.

ARTICLE 7

Le gagnant sera désigné par un jury composé de représentants de la société JouéClub qui se réunira à compter du 9 décembre 2016 au siège de JouéClub à Bordeaux.

ARTICLE 8

La personne désignée comme gagnante sera avertie par téléphone et courrier.

ARTICLE 9

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

ARTICLE 10

Les participants font élection de leur domicile à l'adresse communiquée lors de la participation.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postal Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

Les gagnants devront justifier auprès des organisateurs, sur demande de ceux-ci, de leur identité et de leur adresse.

La société JouéClub gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs déposés chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerie Stuttenberg 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 12

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice à Bordeaux et disponible sur simple demande à la société EPSE JOUECLUB, dont l'adresse figure à l'article 1, toute demande devra être accompagnée d'une enveloppe timbrée pré-adressée.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postal Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U